ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais

Division des personnels
Bureau A1

FICHE DE POSTE : Coordonnateur de réseau REP et REP+

Identification du poste

Textes de référence :

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
- Référentiel de l'éducation prioritaire
- Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré
- Mobilité des personnels enseignants du second degré : règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée – rentrée 2015
- Site national de l'éducation prioritaire
- Circulaire sur la Refondation de l'Éducation Prioritaire : BO n°23 du 05 juin 2014

Contexte :

- Le ministère en charge de l'Éducation nationale a engagé une démarche de refondation de l'EP, qui a donné lieu à l'établissement d'une nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire appliquée à compter du 1er septembre 2015.
- L'Académie de Lille comporte dorénavant 119 réseaux d'éducation prioritaire dont 41 REP+, qui selon le maillage des établissements ont un périmètre différent.
- La mise en œuvre opérationnelle de cette refondation s'inscrit dans le cadre d'un référentiel qui précise notamment les modalités de pilotage et d'animation spécifiques conformément à un cahier des charges exigeant aux plans national et académique.
- Un projet est défini au sein de chaque réseau par un comité de pilotage local composé des trois pilotes du réseau, de représentants des collectivités de rattachement et de partenaires sociaux et associatifs.

Positionnement **:**

Recruté sur poste spécifique, par-delà sa mission d'enseignement, le coordonnateur de réseau est placé sous l'autorité conjointe du principal, chef d'établissement de la tête de réseau, et de l'IEN de circonscription.

Missions

- Le coordonnateur de réseau est membre du comité de pilotage du réseau : il contribue à la formalisation du projet de réseau qui s'appuie sur une évaluation diagnostique, il participe à la diffusion du projet auprès de l'ensemble des acteurs du réseau et accompagne sa mise en œuvre opérationnelle.
- Le coordonnateur de réseau participe à la construction et à la mise en place de l'autoévaluation du réseau.
- Il veille à la mise en œuvre du référentiel de l'éducation prioritaire dans toute sa dimension pédagogique. Il s'assure notamment de la mise en cohérence des activités pédagogiques entre les premier et second degrés, en liaison avec les corps d'inspection des premier et second degrés.
- Il travaille au renforcement de la relation école – famille en particulier en direction des familles les plus éloignées de l'école.
- En liaison avec les partenaires de proximité, il articule le temps scolaire et le hors scolaire.

Activités

- Il participe aux réunions du comité de pilotage du réseau et en assure le secrétariat (rédaction et diffusion du compte rendu).
- Il contribue à la construction d'outils diagnostiques et d'autoévaluation.
- Il rencontre les différents acteurs du réseau. Il est associé au travail collectif et participe aux temps de concertation et de rencontre en inter-degré.
- Il suit la mise en œuvre du projet de réseau à l'aide d'un tableau de bord qu'il formalise et renseigne.
- Il concourt au sein du réseau à l'organisation de manifestations ayant pour objet d'associer les familles à la vie des écoles et du collège.
- Il rend compte au comité de pilotage du réseau de ses activités (Chef d'établissement, IEN et IA-APR).

Compétences requises

Savoirs :

- Connaître le fonctionnement des premier et second degrés.
- Connaître les conditions d'exercice en réseau d'éducation prioritaire.
- Maîtriser le référentiel de l'éducation prioritaire et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique et départementale en matière d'éducation prioritaire.

Savoir-faire :

- Faire preuve d'une réelle aptitude au travail en équipe, savoir travailler avec des partenaires et avoir de bonnes qualités d'animateur.
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie.
- Faire preuve de loyauté institutionnelle.

Savoir-être :

- Avoir le sens de l'écoute et de la coopération.